

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni le Jeudi 7 novembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente de Grignon, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

47 délégués présents dont 1 suppléant (jusqu'à la délibération n°09)

48 délégués présents dont 1 suppléant (de la délibération n°10 à la n°14)

49 délégués présents dont 1 suppléant (à partir de la délibération n°15)

Nombre de membres représentés : 13

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER (à partir de la délibération n°10)
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET

GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET (à partir de la délibération n°09)
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD (de la délibération n°00 à la n°08 puis de la délibération n°15 à la n°70)
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-François BRUGNON	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE

Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian EXCOFFON	COHENNOZ	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Christophe RAMBAUD	CREST VOLAND	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Evelyne MARECHAL	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Edouard MEUNIER	QUEIGE	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Valorisation des déchets – Tarifs des déchetteries, de l'Eco-parc de Venthon et du Quai de transfert à Venthon à compter du 1^{er} janvier 2025

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé de fixer les tarifs relatifs aux déchetteries (Notre Dame de Bellecombe et Beaufort), de l'Eco-parc de Venthon et du Quai de transfert à Venthon pour les professionnels comme suit :

1. Déchets hors REP (Responsabilité Élargie du Producteur)

Déchets	Tarif HT VOLUME	Tarif HT POIDS (1) et (2)
Encombrants / DIB / Tout venant / Plastiques indésirables	49.52 € /m ³	165.09 € / tonne
Brique plâtrière	60.75 € /m ³	42.96 € / tonne
Végétaux	10.55 € /m ³	75.37 € / tonne
Ferraille / Carton / Batteries / Radiographie / Polystyrène / Films plastiques / Huiles végétales / Huiles minérales	Gratuit	
Autres tarifs		
Badge/Carte supplémentaire	1.89 € HT	
Droit d'accès hors territoire	189 € HT	

(1) Conversion en fonction de la masse volumique de l'ADEME

(2) 1 tonne = 1000kg

Toute création ou modification d'une Responsabilité Élargie du Producteur (REP) courant 2025, fera l'objet d'une décision du Président afin de fixer les modalités et la date de démarrage.

2. Déchets répondants aux cahiers des charges des REP (Responsabilité Élargie du Producteur)

Déchets	Tarif
Gravats	Gratuit : Pour les déchets répondant aux cahiers des charges des éco-organismes et des organismes coordonnateurs de la filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Cahiers des charges consultables en ligne depuis : https://www.arlysere.fr/nos-services/dechets/decheterie-pour-les-professionnels/
Bois	
Menuiseries intègres	
Plâtre	
Plastiques	
Déchets Ménagers Spéciaux	
Textile	
Pneus (max 4/an)	
Déchets d'équipements électriques et électroniques	
Lampes / Néons	
Mobiliers	

3. Catégories des pénalités des déchetteries ARLYSERE

Catégorie des pénalités (non-respect du règlement) *	Tarif HT
Catégorie 1 : dégradation du site (mauvaise utilisation)	200 € HT
Catégorie 2 : erreur de tri	300 € HT
Catégorie 3 : déchets refusés	500 € HT

*Les catégories sont définies dans le règlement de déchetteries. Les pénalités sont cumulables.

4. Autres prestations

Autres tarifs particuliers	
Composteur + bio seau	15.00 € net à payer
Bio seau	5.00 € net à payer
Lombricomposteur	45 € net à payer
Composteur + bio seau à usage collectif	Gratuit
Autres	
Passage sur le pont à bascule	4 € TTC par passage

Les associations ci-après bénéficient de la gratuité des déchetteries, sur présentation d'un badge : Le Secours Populaire, Le Secours Catholique, La Croix Rouge, Emmaüs, Les Restaurants du Cœur, LA SASSON (l'oiseau bleu), CAPS (sauf dépôts de déchets verts).

Les collectivités ci-après bénéficient de la gratuité des déchetteries, sur présentation d'un badge : Collectivités de la Communauté d'Agglomération Arlysère, CCAS et CIAS.

Il est rappelé que le dépôt des déchets d'amiante est strictement interdit et le dépôt du bois traité à cœur (autoclave) est réglementé.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les tarifs relatifs aux déchetteries (Notre Dame de Bellecombe, Beaufort), de l'Eco-parc de Venthon et du Quai de transfert de Venthon pour les professionnels applicables à partir du 1^{er} janvier 2025 tels que définis ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

